

**Fiche récapitulative des infractions et peines**

INFRACTIONS	CHIENS DE 1 <sup>ère</sup> CATEGORIE	CHIENS DE 2 <sup>ème</sup> CATEGORIE
Acquisition, cession, importation	Interdites (jusqu'à 6 mois de prison et 1.789.900 FCP, soit 15.000€, d'amende)	Autorisées
Détention	Interdite aux mineurs, majeurs sous tutelle, personnes ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire et personnes dont la garde d'un chien a été retirée (jusqu'à 6 mois de prison et 894.900 FCP, soit 7.500€, d'amende)	
Tatouage ou puçage (selon la réglementation locale)	Obligatoire (53.699 FCP, soit 450€, d'amende)	
Vaccination antirabique	Obligatoire (53.699 FCP, soit 450€, d'amende)	
Assurance responsabilité civile	Obligatoire (53.699 FCP, soit 450€, d'amende)	
Présentation des documents à toute réquisition des forces de l'ordre	Obligatoire (53.699 FCP, soit 450€, d'amende)	
Tenue en laisse et port de la muselière sur la voie publique	Obligatoire (17.900 FCP, soit 150€, d'amende)	
Accès aux lieux publics, locaux ouverts au public, transport en commun	Interdit (17.900 FCP, soit 150€, d'amende)	Autorisé avec tenue en laisse et muselière 17.900 FCP, soit 150€, d'amende)
Parties communes des immeubles collectifs	Stationnement interdit (17.900 FCP, soit 150€, d'amende)	Autorisé avec tenue en laisse et muselière (17.900 FCP, soit 150€, d'amende)
Stérilisation	Obligatoire (jusqu'à 6 mois de prison et 1.789.900 FCP, soit 15.000€, d'amende)	-



*A noter : entre parenthèses, sont indiquées les peines d'emprisonnement et/ou d'amendes en cas d'infraction signalée.*